

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

**Heft:** 12

**Artikel:** Genève

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-273933>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE MODÈLE DE SOLEURE

## Une alternative au Service national féminin

A la suite des postulats Schürmann, Tschopp et Tanner, conseillers nationaux, visant à introduire un service national féminin obligatoire ou facultatif, les quatre associations faîtières féminines ont étudié le problème, publié un rapport commun qui a été largement diffusé et envoyé en consultation à toutes les associations féminines.

Les quatre possibilités proposées dans ce rapport n'ont guère eu l'honneur de plaire. Le service féminin obligatoire, en particulier, a rencontré une opposition presque unanime. L'enquête entreprise par le SCF confirme cette opposition. Quant aux femmes universitaires, elles réclament une étude statistique des besoins réels du pays sur le plan des services sociaux avant de se prononcer sur les priorités.

Le 18 juin 1973, le conseiller national Dr Hanni Thalmann dépose un postulat se référant aux travaux préliminaires des associations féminines. Elle demande au Conseil fédéral de prendre une position de principe au sujet du « Service social facultatif ». Des études sont en cours ; une commission fédérale sera constituée en 1975 dans laquelle les associations féminines seront représentées.

Il existe, actuellement, toute une série de services sociaux facultatifs. S'ils n'attirent que peu de monde, c'est que nous ne sommes pas en état de guerre et que nous ne nous sentons pas menacés.

Depuis une centaine d'années, les femmes ont fourni un travail social considérable là où les institutions établies n'existaient pas encore. L'aventure exigea davantage. D'autres formes d'aide sociale doivent être imaginées et réalisées. Il faudra élargir le cadre des services sociaux pour l'enfance, pour l'adolescence, faire davantage pour les gens âgés, pour les infirmes, instituer un service hospitalier à domicile, organiser le travail à temps partiel, etc.

Pour ce type de travail, les adolescentes ne sont guère qualifiées ni motivées. Un service social n'aurait de sens, pour elles, que s'il contribue à leur formation et à leur développement personnel.

Le Centre de liaison du canton de Soleure recommande de refuser l'institution d'un service national ou social des jeunes filles et ceci pour les raisons suivantes :

1) En sortant de l'école, les jeunes filles ne sont en général pas encore motivées. L'intérêt pour la chose et l'expérience de vie nécessaire à un service social, par exemple à l'hôpital, leur manque. Leur maturité personnelle exige une grande partie de leurs forces. S'il n'y a ni penchant naturel, ni volonté d'aider, leur rendement ne sera pas satisfaisant.

2) De plus, l'horaire scolaire des filles est plus chargé que celui des garçons dans la plupart des cantons (travaux manuels et cours ménagers). Plus tard, les jeunes filles se concentrent sur leurs maternités et sur l'éducation de leur nichée.

3) La période intermédiaire entre la fin de l'apprentissage (ou des études) et le moment où les femmes renoncent à leur métier pour raison de mariage ou de maternité est, en général, très brève, ce qui diminue encore leurs chances de se réinsérer, plus tard, dans la vie professionnelle. Le temps consacré à l'exercice d'un métier ne devrait pas être abrégé par un service sans relation avec la profession.

4) Il serait difficile, sinon impossible, de trouver des places pour des milliers de jeunes filles dans des hôpitaux, homes et familles. On a calculé que pour diriger et surveiller le travail des aides dans les hôpitaux uniquement, il faudrait 360 infirmières qualifiées qui ne pourraient, dès lors, plus assumer leurs propres tâches. Pour les jeunes filles placées dans des familles, il faudrait trouver un nombre considérable de surveillantes ayant pour mission de veiller aux conditions de travail et au temps libre des mineures. Il faudrait, en outre, compter avec un grand nombre de demandes de dispense pour mariage ou maternité.

5) Instituer un service national ou social de ce genre exigerait des moyens financiers astronomiques et une administration coûteuse. De plus, le service ne deviendrait efficace qu'au bout de plusieurs années.

### Alternative au Service national féminin.

Aucun des modèles proposés jusqu'ici n'est satisfaisant. D'un autre côté, il est nécessaire, même urgent, que les femmes coopèrent davantage sur le plan social. Les raisons en sont multiples. Il faut donc trouver une autre solution.

Le Centre de liaison du canton de Soleure a constitué en 1973 une commission chargée d'étudier ce problème et de présenter une alternative au « Service national féminin ». Les caractéristiques du modèle proposé par cette commission sont les suivantes :

1) On s'adressera, en premier lieu, non pas aux jeunes filles mais aux femmes dans la troisième phase de leur vie. Étant donné que les familles actuelles comptent peu d'enfants et disposent d'une aide technique au mariage appréciée, les femmes se trouvent sous-occupées lorsque les enfants deviennent indépendants. Elles ne demanderaient pas mieux que de s'engager dans une autre activité, à la condition que celle-ci ait un sens et qu'elles la mettent à nouveau en relation avec monde extérieur. Bien des femmes préféreraient une activité à temps partiel à un emploi à temps plein. Il faudrait donc leur offrir un large éventail d'activités pour qu'elles puissent reprendre pied dans la société selon leurs capacités et préférences.

2) Pour réaliser un programme de ce genre on pourra utiliser les structures d'organisation déjà existantes.

3) Dans le canton de Soleure, on pourrait le réaliser immédiatement. Cette manière de procéder aurait en outre l'avantage de mieux tenir compte des besoins spécifiques régionaux qu'un service organisé sur le plan national.

4) Si l'expérience réussit, rien n'empêche d'adapter et d'utiliser le modèle de Soleure dans d'autres cantons et de remplacer ainsi, éventuellement, un « Service national féminin ».

Résumé du rapport du Centre de liaison de Soleure concernant une alternative au Service national féminin, par I. Engel.

## ASSOCIATIONS FÉMININES

Les centres de liaison de toute la Suisse se sont réunis à Genève les 7 et 8 novembre 1974. A cette occasion, les déléguées ont discuté des rapports d'activité de chaque centre. En particulier, ils ont échangé des informations concernant des questions d'ordre général : Congrès 1975, centre d'informations conjugales et familiales, organisation de mères gardiennes, centre de raccommodage...

Une visite commentée à la Fondation BAUR de l'exposition d'œuvres chinoises du 19<sup>e</sup> siècle, a permis aux participantes de laisser de côté, pour un moment, les problèmes féminins et d'ouvrir les yeux sur des œuvres d'une exquise beauté.

R. Ch.

## « LE DOSSIER K3 » : PROFIL DE LA FEMME 1974

L'Ecole de cadres de Lausanne effectue, chaque année, une enquête ou sondage d'opinion. L'an dernier, c'était une étude sur l'opinion que se fait le peuple suisse de son armée. Cette année, « pour contribuer efficacement aux recherches entreprises dans le cadre de la prochaine Année mondiale de la femme », l'école a choisi d'étudier les attitudes de la population masculine suisse, habitant la commune de Lausanne, à l'égard de la femme, Dossier K3 ! à cause des fameux 3 K de Bismarck : Kinder, Kühle, Kirche !

Cette enquête est très intéressante et nous en félicitons vivement les auteurs.

Intéressante par la netteté de sa présentation : une personne ignorant tout de la sociologie, peut y apprendre comment on effectue un sondage, quelles sont les différentes phases de l'enquête, de l'analyse de la population qu'on veut étudier aux conclusions finales, en passant par l'établissement de l'échantillonage, la définition des critères socio-économiques et la mise sur pied d'un questionnaire... Le questionnaire figure dans le rapport, ainsi que le pourcentage de réponses classées selon l'âge, l'état-civil, la religion, selon que l'homme interrogé est actif ou non (et s'il est actif, selon le secteur économique d'activité).

Intéressante par les questions posées : questions concernant les qualités féminines préférées de l'homme, les opinions couramment répandues sur les femmes en général, la femme « idéale » ; questions concernant la vie professionnelle de la femme, sa participation à la vie politique, sa situation juridique, le partage des activités dans le couple...

Intéressante aussi par ses conclusions : (...) Jamais, avant ce dossier, nous n'aurions imaginé quelles pouvaient être la force et la puissance du conservateur rétrograde, le Lausannois l'est au point qu'il est satisfait de lui-même, en parfaite harmonie avec une conscience qu'il a d'ailleurs excellente. Et c'est là même qu'il en devient inquiétant. A la manière de l'autruche, gonflé d'autosatisfaction, le mâle de Lausanne veut ignorer que la société se transforme et que son attitude générale à l'endroit des femmes bloque cette normale évolution. (...)

Bref, il est plus K3 que nature. (Pour une fois que ce n'est pas nous qui disons ces choses !) Pour tempérer ces affirmations, disons avec M. Jean-Michel Henry, qu'un sondage d'opinion n'est qu'une simple photographie de l'opinion publique prise à un moment donné et valable exclusivement pour ce moment-là !

Espérons donc que 1975 et l'avenir rendront le « Lausannois » plus large d'esprit à l'endroit des femmes.

Simone Chapuis-Bischof.



## ACTION CONGRÈS 1975

Merci à toutes les abonnées et amies de « Femmes Suisses » qui ont répondu à l'appel.

Les frais de l'envoi sont presque couverts et les nombreux programmes envoyés ont tous trouvés d'autres amateurs.

Un très chaleureux merci à toutes celles qui se sont donné la peine d'envoyer un message d'encouragement.

Idelette Engel.

## Problème de l'avortement : DU NOUVEAU

Nous n'avons pas encore reçu le Message du Conseil fédéral présentant le projet de loi sur la protection de la grossesse et le nouveau régime de répression de l'interruption de grossesse, mais nous pouvons d'ores et déjà en dire ceci :

Le Conseil fédéral s'est écarter des propositions de la Commission des experts en ce sens qu'il propose de supprimer les dispositions du Code pénal (et non de les réviser) et de traiter de ce problème dans une loi particulière.

Cette loi prévoit une partie des idées contenues dans le projet No 2, dit « des indications sociales ». Selon ce projet, l'interruption de grossesse peut être admise (non punissable), en cas d'indications médicales, eugéniques, juridiques et sociales ; dans les deux premiers cas, les médecins — désignés par le canton — pourraient trancher ; en cas de viol ou d'inceste, une commission d'enquête serait nommée et pourra faire admettre le cas de « détresse grave », c'est-à-dire les indications sociales, la femme devrait voir un travailleur social désigné par l'autorité cantonale.

La femme devra s'adresser aux médecins du canton où elle « réside ». Conséquences ? les femmes des cantons peu libéraux n'auront plus la ressource d'aller dans un canton voisin et les avortements clandestins reprendront de plus belle !

Ce projet de loi, compromis savant et compliqué, va-t-il réconcilier les opposants ? Certainement pas.

Tout ceci ne veut pas dire que nous soyons pour l'avortement comme certains veulent le faire croire ; l'avortement, à notre avis, n'est pas une affaire de l'Etat, ni d'une loi, ni du code pénal, il est une affaire de conscience, de notre conscience à nous, les femmes.

S. Chapuis.

## CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES FEMMES UNIVERSITAIRES

Deux cent cinquante-huit membres de l'Association suisse des Femmes universitaires et dix-neuf invités participaient, le samedi 26 octobre 1974, au Rathaus de Berne, au Jubilé. Après un intermède musical donné par les élèves du Gymnase de Köniz, un colloque interdisciplinaire réunissait une quinzaine de femmes diplômées des universités. Médecins, biologistes, pasteurs, juristes, philosophes, architectes, économistes, poètes et écrivains, pharmaciennes, médecins gériatriques expliquèrent, l'une après l'autre, ce que les femmes ont apporté à leurs sciences et ensuite ces sciences contribuent à améliorer la qualité de la vie.

Apparaissant, le conseiller fédéral Hurlimann a montré ce que la Suisse devait aux femmes universitaires, en particulier le droit de vote. Cette dernière réflexion n'apaisa pas certaines participantes, membres de la défunte communauté de travail pour le suffrage féminin. Il y a entre les associations féminines des subtiles dont le conseiller fédéral n'a pas compris toutes les nuances. Le soir, un grand banquet réunissait tout le monde à l'Hôtel Bellevue.

Signalons encore une exposition à la Bibliothèque nationale intitulée « Les femmes universitaires en Suisse ».

J. BW.

Genève

Au cours de sa séance du 20.11.74, le Groupe féminin radical, après avoir entendu les exposés du Dr Gentiane Burgmeister et de Mme Jacqueline Badel, s'est prononcé pour la solution du délai dans le problème de l'avortement.

Néanmoins, la femme ne doit pas être seule pour prendre sa décision, mais recevoir les conseils d'un Centre d'informations et choisir librement son médecin.

L'interruption de grossesse doit être prise en charge par les caisses-maladie.

Le problème de l'interruption de grossesse ne doit donc plus dépendre de dispositions pénales, mais d'une structure médico-sociale de planning familial qui permettrait à la femme, au couple, de prendre en connaissance de cause la responsabilité de leur décision.

Appel à toutes les associations, organisations et personnes engagées

## LE RAPPORT DE L'UNESCO

sur la situation de la femme en Suisse est une source de références et un instrument de travail précieux.

C'est pourquoi les Editions DELTA envisagent de le traduire en français intégralement (300 pages environ), à la condition de trouver 500 souscripteurs. Sourcivez maintenant !

Je souscris à ..... exemplaire(s) du rapport de l'Unesco sur la situation de la femme en Suisse, traduction intégrale en français au prix de Fr. 35.— environ.

Nom :

Adresse :

No postal, lieu

Date

Signature :

Ce bulletin est à renvoyer aux Editions DELTA, case postale 20, 1800 Vevey 2. Prière d'écrire clairement.

Venez au Congrès 1975

